



Délibération du conseil d'administration n°2018/06/036

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, et son règlement intérieur modifié le 02 décembre 2016,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 57 membres étaient présents ou représentés sur les 72 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juin 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 56 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 1 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve les tarifs pour les stands d'éditeurs au colloque AFLS 2018 (Focus on French Language usage and users) qui se tient les 27, 28 et 29 juin 2018. Les tarifs sont les suivants :

- 150 € pour 1 jour
- 200 € pour 2 jours
- 250 € pour 3 jours

Toulouse, le 29 juin 2018

Le Président

Philippe RAIMBAULT